

Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 16 février 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

En juin 2023, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a lancé le site internet eduGuichet, qui est opérationnel depuis la rentrée 2023/2024. Cette nouvelle plateforme numérique regroupe plusieurs services et informations essentielles liées à l'éducation, dont l'accès aux bulletins, la demande de la carte chèque-service accueil, l'e-Bichelchen, le catalogue des manuels scolaires et la restauration scolaire. L'eduGuichet s'adresse aux parents et aux élèves à partir de 16 ans. Pourtant, selon nos informations, les parents d'accueil d'enfants placés en famille d'accueil n'ont pas accès à l'espace personnalisé de la plateforme moyennant l'authentification via LuxTrust, bien qu'ils soient détenteurs de l'autorité parentale.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- Monsieur le Ministre peut-il confirmer que les parents d'accueil d'enfants placés en famille d'accueil n'ont pas accès à la plateforme eduGuichet ? Dans l'affirmative, comment Monsieur le Ministre prévoit-il remédier à cette situation qui déprive ces parents de l'exercice de certains de leurs droits et obligations ? Quelles démarches ont été entreprises pour permettre l'accès de ces parents à l'espace personnalisé de l'eduGuichet ? Dans quel délai Monsieur le Ministre prévoit-il redresser cette situation ?
- Monsieur le Ministre peut-il confirmer que les parents séparés ou divorcés avec autorité parentale conjointe peuvent tous accéder à la plateforme eduGuichet ?
- Monsieur le Ministre peut-il confirmer que les détenteurs de l'autorité parentale d'enfants placés au sein d'institutions peuvent accéder à la plateforme eduGuichet ?
- Monsieur le Ministre peut-il confirmer que les parents biologiques dépourvus de l'autorité parentale ne peuvent pas accéder à la plateforme eduGuichet ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.



Francine Closener
Députée



Paulette Lenert
Députée



Claire Delcourt
Députée